DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2013

Etaient présents: Mmes Annie Baix, Valérie Chazot, Marie Gaillard, Suzanne Sagnes, Eliane Wauquiez-Motte, MM. Frédéric André, Jean-Jacques Baix, Olivier Balme, Jean-Marc Brottes, Didier Maneval,

Robert Masse, Francis Valla, André Viallon

Procurations:

M. Jean-Claude Bernard (pouvoir à Suzanne Sagnes)

M. Jean-Claude Roche (pouvoir à André Viallon)

M. Jean-Jacques Schell (pouvoir à Jean-Jacques Baix)

Absents excusés :

Mme Nathalie Rousset Mme Nicole Vérilhac M. Bernard Cheynel

Absent non excusé :

M. William Riffard

Nicolas Russier et Luc Chantre du SDIS au Chambon-sur-Lignon présentent le bilan de l'année 2012.

L'effectif du SDIS est de 24 sapeurs pompiers (dont 15 jeunes sapeurs pompiers) volontaires et couvre les communes du Chambon-sur-Lignon – Tence – Le Mazet-Saint-Voy et Saint-Agrève.

En 2012, 319 sorties ont été réalisées dont 70 % en journée et 30 % la nuit.

Le SDIS recherche activement 3 infirmiers et 10 sapeurs-pompiers.

Messieurs Russier et Chantre remercient le conseil municipal et l'assemblée présente de les avoir recus.

■ Administration de l'assemblée délibérante

- a) Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.
- b) Madame le maire rappelle que tous les membres du conseil municipal ont reçu le compte-rendu du 19 décembre en même temps que l'ordre du jour du présent conseil.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

■ Rénovation de la piscine du Fraisse : attribution du lot n° 11

Lors du précédent conseil municipal, il a été demandé de revoir le lot n° 11 (piscine), à savoir, création d'un bassin de 25x8 et création d'un 2ème bassin (pataugeoire). Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de ce lot.

Valérie Chazot, André Viallon, Didier Maneval demandent à ce que soit prévu l'emplacement d'un 3ème bassin, entièrement séparé, et qui permettrait l'installation d'un toboggan ce qui sous-entend une profondeur de bassin de l'ordre de 1,10 m environ.

Dans l'attente de cette réalisation, il serait souhaitable d'envisager l'aménagement d'un toboggan sur le site de la plage.

Il est proposé de voter pour :

- un bassin de 25 m x 8 m
- un 2ème bassin (pataugeoire pour enfants profondeur de 20 à 40 cm)

André Viallon s'abstient, Francis Valla vote contre, Frédéric André vote contre

Frédéric André rappelle une nouvelle fois qu'il regrette que la commune n'ait pas choisi la construction d'une piscine biologique.

Il est rappelé à Frédéric André que la température maximum d'une piscine biologique est de 24° (contre 27° ou 28°), la régulation du public est obligatoire (110 personnes maximum). En cas de contamination microbienne la piscine est fermée 4 ou 5 jours.

Francis Valla regrette que l'on ne réalise pas une piscine couverte avec le concours de la CCHL sur le site du Chambon ou de Tence.

Mme le maire répond que le coût du fonctionnement serait beaucoup trop élevé.

Elle rappelle également que le montant des subventions s'élève à 230 000 € environ.

Frédéric André souhaite connaître le coût du fonctionnement de notre future piscine. Une réponse lui sera donnée prochainement.

■ Demandes de subvention au titre de la DETR 2013

La préfecture de la Haute-Loire nous a transmis le document nous permettant de procéder au dépôt des dossiers de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2013. Ces dossiers doivent impérativement être déposés avant le 1^{er} février 2013. Parmi les catégories d'opération prioritaires, il a été retenu :

Rénovation de la piscine du Fraisse

La Commune a déjà obtenu en 2012 une subvention de 64 900,00 € (soit 20 %) pour la rénovation du bâtiment. Il convient aujourd'hui de présenter une demande pour la rénovation du bassin au taux de 30 %.

1 vote contre

• Programme de Voirie 2013

Il est envisagé de procéder à la réfection de certaines voiries communales sur le budget 2013 avec un taux d'aide de 30 %. Les priorités sont les suivantes : Rue de la Grande Fontaine, hameau de Romières, le chemin du Sarzier, Chantegrenouille, le Pin, le pont du Cholet, la Rue de l'Eglise et la Rue Neuve. Dans le cadre du contrat qui nous lie avec l'ATESAT, des devis ont été demandés, étant précisé que le budget prévisionnel total sera de l'ordre de 250 000,00 € TTC.

Les sites retenus sont : la rue Neuve, quartier du Pin et chemin du Sarzier. Francis Valla rappelle que le secteur du Pont du Cholet est en très mauvais état.

Voté à l'unanimité

Vidéo-protection dans le centre village

Les déprédations de plus en plus nombreuses dans notre village nous conduisent à envisager l'installation de caméras de surveillance sur le domaine public. 2 caméras sont envisagées : 1 au Carrefour et 1 Place de la Fontaine. L'Ets Sécuripro nous a fourni un devis d'un montant de 15 900,00 € HT. La subvention est de 25 %.

Mme le maire informe les membres du conseil municipal qu'elle a reçu les commerçants qui sont très préoccupés par la multiplication des cambriolages. Les habitants du village sont aussi demandeurs de sécurisation.

Mme le maire précise que les banques et certains commerces sont équipés de caméras de surveillance.

La société Sécuripro souhaite recueillir les conseils de la gendarmerie pour la mise en place de deux caméras.

1 vote contre

■ Biens de section de la Celle : travaux de rénovation d'un chalet de la Celle

Les biens de section de la Celle sont propriétaires de deux chalets loués mensuellement 200,00 € chacun. Il convient d'entreprendre quelques travaux d'amélioration. Anne-Lise Vérilhac a établi un projet d'aménagement. Les devis ont été demandés par le président Jacques Bachellerie :

- Anne-Lise Vérilhac (architecte) : 1 100,00 € HT ;
- Ets Debard (plomberie) : 2 746,00 € HT ;
- Matériaux Chausson (fournitures pour isolation): 1 130, 87 € HT;
- Ets Thierry Royer (pose de l'isolation et évacuation gravats): 2 856,00 € HT;
- Ets Jean-Pierre Barriol (menuiseries extérieure et intérieure) : 2 519,60 € HT ;
- Ets Michel Debard (électricité): 1 419,40 € HT;

• ERDF (déplacement compteur) : 444,92 €.

Il convient de valider ces travaux de rénovation.

Voté à l'unanimité

■ Renouvellement de la convention assistance progiciels avec le CDG 43

Le Centre de gestion nous a transmis une proposition pour le renouvellement de la convention d'assistance pour les logiciels métiers applicable à partir du 1er janvier 2013 pour une durée de 3 ans. Le tarif annuel est de 876.00 €.

Voté à l'unanimité.

■ Questions relatives au personnel communal

a) Création d'un poste de médiateur culturel pour le Lieu de Mémoire

Madame le maire propose de créer un poste de médiateur culturel, afin d'assurer la responsabilité de l'accueil et des questions pédagogiques au Lieu de Mémoire. Le poste sera créé au sein de la filière administrative, grade d'adjoint administratif 2ème classe à temps complet à compter du 1er avril 2013.

Ce poste concerne la période d'Avril à juillet 2013.

L'annonce sera mise en ligne au centre de gestion.

Voté à l'unanimité.

b) Augmentation temporaire d'heures de Mme Christiane Defay

Mme Christiane Defay, adjoint technique 2ème classe, assure depuis la rentrée de janvier 2013 le remplacement de Mme Laurence Bernard qui bénéficie d'un aménagement d'horaires en raison de sa grossesse. Madame le maire propose d'augmenter de manière temporaire, jusqu'au 1er avril 2013, le temps de travail de Mme Defay de 5 heures / semaine, soit un passage de 25 heures à 30 heures (paiement en heures complémentaires).

Voté à l'unanimité.

c) Mise en place de la prime de fonctions et de résultats

Par deux décrets du 24 décembre et du 29 décembre 2012, le gouvernement a procédé à la refonte du régime indemnitaire des fonctionnaires de catégorie A en rendant obligatoire avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012 la prime de fonctions et de résultats (PFR), qui est une prime au mérite et qui se substitue à toutes les primes existantes. Seul le secrétaire général de mairie est concerné par cette mesure. Afin d'éviter que l'intéressé ne soit contraint de rembourser les primes versées depuis le 1^{er} janvier 2012, madame le maire propose de mettre en œuvre les dispositions de l'article 40 de la Loi n° 2010-572 du 5 juillet 2010 qui stipule que le régime indemnitaire en vigueur demeure valable jusqu'à ce que le conseil municipal instaure la PFR. Madame le maire poursuit en proposant d'instaurer la PFR à compter du 1^{er} février 2013.

La PFR se décompose en deux variables cumulables entre elles :

- La « part fonctions », qui traduit les responsabilités, le niveau d'expertise et les sujétions du poste et dont le coefficient varie de 1 à 6 ;
- La « part résultats » qui traduit les résultats et la manière de servir évalués selon les critères applicables à la notation des fonctionnaires de catégorie A :
 - aptitudes générales ;
 - efficacité;
 - qualités d'encadrement ;
 - sens des relations humaines ;

Et dont le coefficient de modulation est de 0 à 6.

Mme le maire précise que cette modification de régime indemnitaire concerne Christophe Cuinier.

Voté à l'unanimité.

d) Réforme de l'attribution des chèques-déjeuner

La réunion avec les représentants du personnel n'ayant pu avoir lieu, ce point est reporté au prochain conseil municipal.

e) Dossier Pascal Voilliot

Le dossier de Pascal Voilliot est évoqué. Ce dernier a passé un concours d'agent de maîtrise en 2009 et son statut n'a pas été modifié. Il demande à être agent de maîtrise, sans modification de sa fonction. Ce nouveau grade représente une augmentation de 49 € par mois.

Voté à l'unanimité.

■ Mandats spéciaux pour les élus

Mme le maire a effectué trois déplacements à Paris les 12 décembre 2012, 13 janvier et 6 février 2013 pour le Lieu de Mémoire. Il convient de procéder au remboursement des frais.

■ Questions diverses

Terrain au golf

Une délibération a été prise pour l'acquisition de deux parcelles de terrain boisées à proximité du trou n° 8. La propriétaire Mme Ruel propose de céder les parcelles AC n° 80 et 81 (commune de Mars) sans modification de prix.

Voté à l'unanimité.

Mission locale

Le président de la Mission Locale est Michel Driot aux lieu et place de Jean Digonnet.

Chaufferie bois

Frédéric André signale que le bois utilisé n'est pas traité. Mme le maire propose de faire un courrier à Dalkia.

Bureau assistante sociale

Le déménagement de l'assistante sociale dans les locaux de l'ancienne mairie est effectif depuis le 17 janvier.

Eclairage public

Les travaux de réfection doivent être terminés fin février.

Piscine école

Les horaires des bébés-nageurs ont été modifiés, à savoir du mercredi au vendredi après-midi.

- L'étang de la Croisière est en cours de réfection.
- Réforme scolaire

Etude en cours. Une réunion aura lieu prochainement avec les directrices des écoles maternelle et primaire, ensuite avec la CCHL.

Parcours de santé

Des subventions sont possibles sur la ligne Tourisme et Handicap. Réunion à programmer avec Nancy Epalle à l'office de tourisme.

La séance est levée à 21 heures 30.

 $\Diamond\Diamond\Diamond\Diamond\Diamond\Diamond\Diamond$